

GRENOBLE ET SA RÉGION

LE COLLET D'ALLEVARD | Construit sans permis en novembre 2016, le bâtiment a fini par être démonté

Le restaurant d'altitude
"Le 738" enfin démoli

Avant... après. Deux ans se sont écoulés entre ces deux prises de vue. À gauche, "Le 738". Ce restaurant d'altitude, construit au sommet des pistes, est flambant neuf. Nous sommes en décembre 2016. Il n'attend plus que ses clients... et surtout l'autorisation d'ouvrir ses portes puisqu'il a été bâti sans permis. Il restera deux hivers portes closes. À droite, "Le 738" a disparu du paysage. On est en novembre 2018. Michel Benay, le propriétaire, a fini par démolir son chalet bon gré, mal gré. Il ne reste plus que l'ancienne gare d'arrivée du télésiège des Plagnes... Comme c'était le cas à l'automne 2016. Photos Le D/L.E.D

Le "738" devait disparaître. C'était écrit d'avance... Enfin, surtout depuis ce fameux hiver sans neige de 2016...

Construit sans permis, au sommet des pistes du Collet d'Allevard, à 2 150 mètres d'altitude, par le restaurateur et propriétaire du camping de la station Michel Benay, l'établissement n'a jamais obtenu les autorisations lui permettant d'ouvrir ses portes. Même avec ce deuxième dépôt de permis de construire, cette fois en bonne et due forme, mais qui a été refusé. Quant à l'hypothèse d'une reconversion en salle hors sac, l'idée a été aussi vite trouvée que balayée d'un revers de la manche par la Communauté de communes du Grésivaudan,

qui avait instruit a posteriori ce second dossier de permis.

À nouveau comme en 2016

Le Grésivaudan, via son office de tourisme intercommunal, qui a repris la compétence du domaine skiable en janvier 2018, n'a jamais vraiment su comment s'extirper de cette sale affaire qu'il a condamnée sans prendre de décision. Mais cet automne, craignant un nouvel arrêté du maire de La Chapelle-du-Bard pouvant interdire cet hiver le ski et la randonnée au Collet d'Allevard, il a finalement mis à disposition de M. Benay un engin pour qu'il achève enfin la démolition de son restaurant entamée le 23 juillet dernier. Ce que ce dernier a fait, au

cours des vacances de la Toussaint, avant que la neige arrive et rende ce chantier de démolition impossible. Il n'y a donc plus de danger immédiat comme le stipulaient les deux derniers arrêtés du maire de La Chapelle-du-Bard, Michel Bellin-Croyat, qui ont contraint Michel Benay à monter démolir ce restaurant qui lui aura coûté plus de 200 000 € sans avoir jamais pu ouvrir. Certes, le restaurateur a fait place nette, mais il lui aura fallu près de deux ans pour se mettre en conformité avec la loi Montagne.

Reste que ce chantier, qui avait pris cet automne des allures de décharge à ciel ouvert, n'est plus. Le site est redevenu tel qu'il l'était en 2016. Michel Benay préfère

garder le silence sur cette issue au goût amer. Et dire qu'en 2016, Philippe Lange-nieux-Villard, le maire d'Allevard, en donnant un accord de principe oral pour la construction de ce restaurant, y avait vu « une chance exceptionnelle pour le Collet ». Le maire de La Chapelle-du-Bard, l'ancien gendarme Michel Bellin-Croyat, aurait partagé la même vision si ce dossier avait été fait dans les règles. « La vue était belle, elle l'est encore plus maintenant depuis que cette baraque à planches a disparu ! » lâche sans ménagement celui qui n'a jamais cessé de dénoncer cette construction illégale. Certes il se dit aujourd'hui satisfait de cette démolition, mais que d'efforts pour en arriver

là : « Ceci aurait dû se passer sans contrainte, voire ne jamais exister ! » Il rappelle combien « sa petite commune a dû lutter avec des moyens dérisoires pour rendre à la station du Collet d'Allevard toute son esthétique et aux skieurs et randonneurs un paysage impeccable. »

Au sommet des pistes désormais, il ne reste donc plus que l'ancienne gare d'arrivée du télésiège des Plagnes située sur La Chapelle-du-Bard et sur laquelle s'était appuyée la construction du "738", elle, sur... Allevard.

Emmanuelle DUFFÉAL